



Discours de clôture du 106^e Congrès – David Lisnard

Monsieur le Premier Ministre, cher Michel Barnier et à travers vous, toute l'équipe gouvernementale,

Mesdames et Messieurs les Ministres, très présents aujourd'hui et très présents tout au long de nos travaux.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, en saluant le discours important hier du Président du Sénat, Gérard Larcher, à cette même tribune.

Mesdames et Messieurs les représentants des associations d'élus, chers partenaires, je salue évidemment nos collègues, conseillers régionaux, conseillers départementaux, toutes les associations du Bloc Communal présentes aujourd'hui et qui ont parlé d'une même voix pour une première qu'il serait présomptueux de qualifier d'historique, mais qui était une première importante. Merci à vous.

Mesdames et Messieurs les Présidents d'association départementale de maires, nos 102 associations avec lesquelles l'AMF travaille ardemment et étroitement dans le respect de l'indépendance de chacun et merci pour ce travail que nous réalisons tout au long de l'année.

Monsieur le Président d'honneur de l'association des maires de France, mon cher Jacques, cher Jacques Pélissard,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'intercommunalité, mes chers collègues, quel plaisir de nous voir aussi nombreux encore aujourd'hui, à l'image de ce congrès de tous les records.

Vous avez affronté même les intempéries pour être parmi nous. La difficulté n'était peut-être pas de venir, mais de repartir. C'est ce que je me disais. On est au chaud, on est bien, on va écouter le Premier Ministre, on va prendre le temps et puis on espère rentrer chez nous quand même après.

Qu'elle est belle cette salle, mes chers amis ! Qu'est-ce qu'elle est belle ! Elle est grande. Elle est belle parce que la France, elle est belle de ses communes. La France, elle est concrète par ses communes, par ses villages, par ses quartiers. La France, elle est elle-même dans ses communes.

Chaque commune est une petite république dans la grande. Nos communes sont autant de réalités humaines, de réalités géographiques, cohérentes, qui sont le fruit de l'histoire, qui sont aussi le fruit de la volonté des hommes de faire une communauté de vie et de destin.

Et c'est pourquoi, sans communes, il n'y a pas de nation. Sans communes, pas de république. Sans commune, il n'y a pas de France. Et j'ose le dire, sans commune, il n'y a pas d'État.

Alors oui, les communes, heureusement.

La voix des communes, c'est celle de la réalité. Cette réalité, celle que l'on voit d'ailleurs dérouler le tapis bleu blanc rouge sur la très belle affiche de notre congrès, c'est la réalité des Français, des Français qui entreprennent, des Français qui tiennent un commerce, qui cultivent la terre. Et nous avons eu hier la voix des agriculteurs qui s'est exprimée ici, depuis le salon des maires de France, des Français qui vont au bureau, des Français qui nettoient les rues, qui ramassent les poubelles, des Français qui enseignent à nos enfants, des Français qui prennent soin de nos aînés, qui soignent les malades.

Cette France de la réalité qui est ici représentée, c'est la réalité des salariés comme des patrons. C'est la réalité des retraités motivés qui accompagnent les jeunes dans leur projet de vie. C'est la réalité de ces jeunes qui, si souvent, ont des difficultés et à qui nous devons donner de l'espoir et peut-être cesser de dire que tout était mieux avant. C'est la réalité aussi des bénévoles, ceux qui ont le bien vouloir, qui, dans les associations caritatives, dans le sport, dans la culture, dans tous les domaines finalement des activités humaines, apportent de l'engagement, apportent ce carburant essentiel à la démocratie qui est le civisme, l'exercice de sa responsabilité, donc de sa liberté, donc de sa dignité.

Cette réalité, c'est celle des maires de France.

Cette réalité s'exprime ici à travers, je le disais, un congrès et un salon record, plus de 43 tables rondes. Nous avons eu, sur la partie congrès, plus de 10 000 maires participants, 190 intervenants, plus de 60 000 visiteurs au salon avec de l'innovation, avec de la créativité.

Parce que la France, la réalité des communes, c'est une réalité de praticiens. Que l'on soit maire d'un village, d'une ville moyenne ou d'une grande ville, notre réalité tous les jours est de trouver des solutions sous contrainte. Nous sommes des praticiens et ce que nous avons vu ici, c'est ce qui fait la France de l'innovation, de l'imagination et c'est cela que l'on a envie de montrer aussi.

C'est la réalité de ceux qui agissent sur le terrain. C'est la réalité de ceux qui servent les autres et qui servent la France.

J'ai une petite devise et je pense qu'elle nous est commune, c'est que vivre, c'est servir et servir, c'est vivre.

C'est une réalité qui s'exprime dans nos communes. Par les communes, avec les communes, grâce aux communes, donc grâce aux élus locaux. 498 000 élus locaux, Monsieur le Premier ministre, dont d'ailleurs une très grande majorité de bénévoles.

Cette réalité, je sais que vous la connaissez, c'est la vôtre, cela a été la vôtre dans tous vos

engagements et je sais que vous la respectez. Et bien, cette réalité de l'engagement local, elle doit tout simplement pouvoir continuer de vivre.

Et c'est l'enjeu aujourd'hui qui est face à nous, car cette réalité, notre réalité n'est pas le problème du pays, elle est très souvent la solution pour le pays, la solution pour lutter contre le délitement civique, contre cette dérive de l'incivisme, contre la violence, mais elle est aussi la solution pour les comptes publics qui nous préoccupent tous et dont nous nous sentons responsables tous.

Solution pour les comptes publics, car notre réalité est fondée sur le dévouement, sur le désintéressement, sur la responsabilité individuelle qui est la seule matrice de la performance. Cette réalité, c'est celle qui essaie, malgré l'adversité, de veiller au respect de la liberté, de l'égalité, de la fraternité. Et de plus en plus, qui doit aussi veiller au respect de la laïcité, au service de la dignité de chacun. Cette dignité elle est vitale, à juste titre, pour nous tous. Je sais qu'elle est essentielle pour vous, Monsieur le Premier ministre.

Et d'ailleurs, vous me permettrez ici de dire que nous vous remercions de votre présence, évidemment, et finalement que nous avons, nous, maires de France, au moins deux points communs avec vous. Il y en a bien plus.

Vous avez annoncé récemment, je crois que c'était à l'Assemblée des départements de France, que vous ne vous étiez pas roulé par terre pour assumer cette mission et vous avez ô combien raison. C'est un point commun que vous avez avec nous, parce que nous non plus, on ne s'est pas roulé par terre pour assumer nos missions et aujourd'hui, on ne va pas se rouler par terre comme des enfants au pied du sapin de Noël, parce que nous ne sommes pas des enfants, nous sommes des adultes, parce que nous ne sommes pas là pour réclamer, parce que nous ne sommes pas là pour quémander, parce que nous ne sommes pas là pour pleurnicher.

J'avais utilisé cette expression au propos d'ouverture en disant que nous, ce qu'on ne veut plus, c'est être « flattés au Congrès et tapés au budget ». Je sais, Monsieur le Premier ministre, que vous avez une haute idée du respect des autres et je peux en témoigner personnellement depuis de nombreuses années. Je sais très bien que vous ne venez pas nous flatter, mais n'hésitez pas non plus à ne pas nous taper. Voilà c'est tout ce que je voulais vous dire.

Un autre point commun qui a été évoqué dans notre Résolution, c'est que finalement, on a en commun des détracteurs, c'est-à-dire les mêmes qui parfois vous font écouter les débats. Nous aussi, il nous arrive de regarder la télé, quand on a le temps, quand on rentre tard de nos mairies, et les mêmes qui parfois vous donnent des leçons, y compris budgétaires, sont les mêmes qui ont planté le pays. Et ce sont les mêmes qui, à nous, nous font la leçon depuis des années. Ça nous rassemble là aussi, ça nous réunit.

Ce sont les mêmes qui, très souvent, dans des visions très conformistes, très technocratiques,

voudraient expliquer à un chef d'entreprise comment il faut gérer sa boîte, à un commerçant comment il faut ouvrir le magasin, à un agriculteur comment il faut cultiver la terre, et à un maire comment il faudrait gérer la mairie. Non, non, qu'ils nous laissent faire, surtout. C'est mieux, ça marche mieux. Heureusement qu'on ne gère pas comme eux, qu'on ne tient pas nos boutiques et nos mairies comme parfois ils ont tenu la France.

Monsieur le Premier ministre, l'enjeu aujourd'hui, c'est tout simplement que vous ne leur donniez pas raison, tout simplement parce qu'ils ont tort. Je veux vraiment faire passer ce message-là, parce que je dis parfois à la presse, on nous oppose, alors est-ce qu'on fera un peu d'efforts, pas beaucoup d'efforts, des efforts, on en fait tous, on veut redresser le pays et tout ce que l'on défend ici, ce n'est pas un intérêt corporatiste, on n'est pas le syndicat des maires, ce n'est pas ça, on n'est pas un pouvoir législatif, on n'est pas exécutif, nous sommes une association reconnue d'intérêt public qui défend l'intérêt général, l'intérêt général du pays. Et l'intérêt général du pays, il doit reposer sur la valeur absolue qui est la liberté et notamment la liberté locale.

Parce que, Monsieur le Premier ministre, nous sommes avec vous dans le même bateau qui ressemble souvent à une galère : c'est celui de la France qu'il faut ramener à bon port. Je voudrais d'ailleurs vous remercier du dialogue qui a été instauré avec votre gouvernement et dire que, depuis plusieurs semaines, et cela a été le cas pendant nos travaux, il n'y a pas eu une parole de ministre qui était irrespectueuse à l'égard des élus locaux. Ce devrait être une évidence, mais ce ne fut pas toujours le cas dans le passé, donc nous voulons vous le dire ici et vous en remercier, vous et les ministres.

Je veux aussi saluer votre réactivité lorsque j'ai pu vous alerter sur le désengagement de l'État de l'approche contractuelle sur la Poste et qui allait mettre à mal plus de 11 000 points de poste sur le territoire national. Tout cela reste très fragile, mais d'emblée, vous avez tranché pour que l'État honore sa part du contrat. Désormais, les communes sont des co-financeurs de la présence postale. Ce n'était pas le cas avant, mais il faut que chaque partie assume la part du contrat.

Nous avons évoqué aussi dans la résolution la suppression de l'obligation du transfert aux intercommunalités de la compétence eau et assainissement, un vieux combat que nous menons avec le Sénat d'ailleurs, et vous l'avez tranché. Nous attendons la traduction législative qui viendra dans les prochaines semaines, nous le souhaitons. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut pas que les intercommunalités gèrent là-haut.

Très souvent, la meilleure échelle, c'est l'intercommunalité, qu'elle soit l'EPCI ou un syndicat mixte, mais ça peut être aussi la commune. Ce qui est sûr, c'est que nous sommes pour l'intercommunalité et non pour la supracommunalité. C'est un peu comme au sein de l'Europe, c'est une notion de souveraineté, et à ce titre, on ne veut plus se voir imposer des transferts de

compétences. On veut que ce soit l'intercommunalité choisie et non plus subie, parce que nous croyons à la force, à la vertu de la subsidiarité ascendante. C'est une mesure respectueuse de la liberté locale, donc de l'efficacité publique, puisque nous le gardons et c'est le contrat social local qui doit en décider.

Ce qu'il faut comprendre, puisque la presse s'est beaucoup fait l'écho de tensions à l'occasion de ce congrès et que nous avons exprimé une alerte avec nos écharpes noires, c'est que votre présence ici arrive après des années et des années de répétition de messages qui annonçaient la catastrophe dans laquelle nous sommes parvenus sur le plan budgétaire. On ne peut pas nous reprocher d'avoir répété le même message. On peut reprocher à certains de ne pas avoir entendu nos messages, les mêmes qui aujourd'hui voudraient faire peser la responsabilité de la situation du pays sur nos épaules.

Il est vrai que votre présence aujourd'hui arrive après des années de perte de confiance dans la parole de l'État. Il y a un problème de confiance essentiel et, dans la vie, faire confiance rapporte beaucoup plus que la défiance.

Depuis des années, nous alertons sur la dérive des comptes publics. Je me souviens de nos travaux ici et au moment où avait été décidé de nationaliser la taxe d'habitation, mais à d'autres occasions aussi. Nous avons dit que, vu que les prélèvements obligatoires continuaient d'augmenter, finalement, pour les contribuables, cela n'apporterait pas grand-chose, même si la douloureuse est moins voyante, et que cela allait déresponsabiliser le contribuable et l' élu local, que cela allait créer un système pervers, que nous avons annoncé et dénoncé.

Mon prédécesseur François Baroin l'avait dit très clairement et très talentueusement à cette même tribune, que, finalement, cela allait nous mettre, nous, collectivités en général, et c'est très vrai notamment pour les régions et les départements, sous dépendance de l'État et que, finalement, on allait nous mettre sous perfusion du malade. Et ça, cela marche rarement très bien.

Depuis des années, nous proposons des mesures pour en finir avec le centralisme, car l'excès de centralisation et le centralisme, c'est le problème. Il est là le problème. A ce titre, il fallait que l'on arrive à recréer cette relation de confiance. Nos propositions n'ont pas été prises au sérieux.

« Finalement, ils s'en sortent ». Oui, on s'en sort, on n'a pas le choix, on est des praticiens, on est obligé de respecter la règle d'or et puis tous les jours, on ouvre la mairie. Mais on ne peut plus accepter de voir remises en cause les collectivités, comme ce fut le cas il y a quelques mois, à l'égard de ce problème gravissime des comptes publics.

Quand nous alertions l'année dernière sur le fait que les hypothèses de croissance étaient surévaluées et que nous risquions d'avoir un dérapage en fin d'année, on balayait cela d'un

revers de main en disant "vous ne savez pas, nous, nous savons". Je n'oublie pas le propos du Président de la République, c'était en mai dernier, je le cite : "Hormis une dérive des dépenses initialement prévue qui est du fait des collectivités territoriales, il n'y a pas de dérapage de la dépense de l'État". (*quelques bruits dans la salle*) Je comprends votre réaction. Mais vous savez, le poète disait " Jamais de ma vie, je n'ai hué quiconque", et je trouve que c'est une jolie maxime.

Dérapiage de l'État, s'il y en a eu, évidemment, il y a eu plusieurs façons. Vous le savez, on le connaît bien en entreprise, c'est notamment de gonfler les recettes prévisionnelles. Quand on prévoit 14 milliards d'augmentation en 2024 des recettes de l'impôt sur les sociétés, on voit bien qu'aujourd'hui, elles ne sont pas là, et on vient de l'évoquer avec le mécanisme sur la TVA, c'est une des conséquences de l'effet récessif que nous dénonçons déjà l'année dernière et qu'il ne conviendrait pas d'amplifier cette année, comme hélas, malheureusement, c'est prévu dans les mesures budgétaires.

Quand le précédent ministre de l'Économie et des Finances, qui avait « sauvé l'économie de la France », énonce à l'Assemblée en mars dernier, je le cite, "qu'on ne peut pas dire qu'il y a de méchant État d'un côté et des gentilles collectivités locales de l'autre", c'était à l'Assemblée nationale, "oui, les collectivités locales augmentent leurs dépenses et l'État compense, soit par des subventions directes, soit par des taxes affectées". Non, l'État ne compense pas d'abord la hausse des dépenses, on ne lui demande pas d'ailleurs, il ne compense pas intégralement les recettes qu'il nous a lui-même retirées, cela a été documenté et avéré, vérifié et contrôlé.

Surtout, il faut bien comprendre que les dotations, comme je le dis toujours, ce n'est pas un don, c'est un dû. C'était soit un transfert de charges, donc un transfert de recettes, soit tout simplement le paiement d'une prestation. N'est-ce pas, cher Dominique, si je vais faire mes courses dans le panier et que je veux passer à la caisse en disant que je ne paie pas la moitié. Quand on nous confie des missions, il faut payer le caddie à la fin. C'est logique. Nous, on paye les artisans, on paye les entreprises qui travaillent pour nous. C'est ça, les compensations, c'est aussi simple que cela. C'est payer le travail fait.

Quand des députés, plus récemment de ce qui est appelé le socle commun, dont je pense qu'on sera d'accord pour dire qu'il semble ressembler un peu plus parfois à un sable mouvant, affirment que les dépenses des collectivités sont mal anticipées et mal contrôlées - je les cite - pourquoi dire cela au moment où nous sommes en pleine discussion budgétaire ? Pourquoi prononcer ces paroles qui sont profondément injustes et profondément fausses ?

Un rapport sénatorial qui est tombé hier a rappelé la réalité des responsabilités au sommet de l'État. Ce qui est écrit dans ce rapport parle de mystification, d'irresponsabilité extrêmement grave par ce qu'il révèle de cynisme à l'encontre des collectivités, mais surtout à l'encontre des Français.

Et puis, on peut citer, comme l'a fait tout à l'heure André dans notre résolution, les 16 milliards d'euros qui ont été évoqués par Bercy. Vous avez démenti cela, Monsieur le Premier ministre. Catherine Vautrin l'a fait aussi très clairement et je veux lui en savoir gré.

Il ne s'agit pas pour nous, vous savez, de nier les réalités. Au contraire, nous sommes dans les réalités. Bien sûr qu'il y a des collectivités mal gérées, de même qu'il y a des PME mal gérées. Ce n'est pas pour cela qu'il faut mettre toutes les PME sous dépendance de l'État. *

Et puis, ce que l'on sait, c'est qu'il y a 35 000 communes dont l'immense majorité est très bien gérée. La Cour des comptes vient de le confirmer, y compris dans un débat que j'ai eu avec Pierre Moscovici et qui est dans la Gazette des communes. Mais ce que l'on sait, c'est qu'il y a eu un État, lui, un seul État, mais très, très mal géré, et dont nous assumons le coût aujourd'hui.

Il ne s'agit pas non plus, mes chers collègues, de nier les effets du millefeuille. Est-ce qu'il est digeste ? Est-ce qu'il est savoureux ? Est-ce qu'il est indigeste ? Cela dépend des sensibilités de chacun. Moi, j'ai tendance à penser que cela peut être un problème, mais nous avons été les premiers à le dénoncer. Ce n'est pas nous qui avons voulu l'instauration de ces couches superfétatoires, comme on dit en droit, qui sont le fruit d'une croyance qui n'est pas la nôtre, qui est la croyance des technocrates qui consiste à penser que plus un ensemble est grand, mieux il est géré, alors que la vie démontre très souvent le contraire.

La réalité, puisque nous parlons de réalité, c'est que les collectivités ne sont pas le problème des comptes publics. Cela ne veut pas dire qu'elles s'en lavent les mains. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas parties prenantes, mais nous ne sommes pas le problème des comptes publics. Je veux donner quelques chiffres très clairs. Quand on regarde le total de la dépense publique, nous représentons 19 %, pas 20 %. Moi, j'y tiens au pourcent qui reste parce que c'est 28 milliards d'euros. 19 % de la dépense publique. La moyenne européenne des pouvoirs publics locaux, c'est 34 %.

Quand on regarde par rapport au PIB, le total des dépenses de toutes les collectivités avec celles qui sont mal gérées, avec le millefeuille, etc., c'est 11 % du PIB. La moyenne européenne, c'est 19 % des dépenses des collectivités territoriales ou des pouvoirs publics locaux selon que le système soit fédéral ou centralisé comme la France. Ce que l'on constate, c'est que tous ces pays qui ont une part de dépenses des pouvoirs publics locaux, des collectivités qui est bien plus élevée que chez nous, ont un total de dépenses publiques par rapport à la richesse qui est bien plus faible que chez nous. Il y a peut-être corrélation, il y a peut-être causalité, parce que ce que l'on administre de près, on l'administre mieux. Parce que diriger en responsabilité individuelle face aux citoyens, ça fonctionne mieux que de diriger de loin.

Quand on regarde la dette, le total des dettes des collectivités territoriales, 8,9 % de la richesse produite, 8,9 %. Il y a 30 ans, c'était un peu plus de 9 %, ce qui signifie que par rapport à la

richesse produite, il n'y a eu aucune dérive depuis 30 ans de la dette des collectivités territoriales, malgré, je le répète, les problèmes de gestion de certaines, etc. Cette dette, de surcroît, c'est une dette uniquement d'investissement, une dette dont nous soutenons le remboursement non seulement des intérêts, mais du capital, ce qui doit être la base d'ailleurs.

Donc le problème n'est pas là. Après l'accumulation de toutes ces attaques, ces critiques que nous parvenons aujourd'hui à ces relations difficiles, c'est pourquoi il nous faut rétablir une relation de confiance. Parce que c'est profondément injuste, parce que cela détourne l'opinion publique de la réalité d'une dette de l'État, elle, qui a été multipliée par trois sur la même période, par trois, d'une dérive des comptes sociaux.

Alors, on peut parler indéfiniment des 8,9 % de dette d'investissement, moi, j'aimerais qu'on parle des 91 % de dettes essentiellement de fonctionnement et qui ne sont pas maîtrisées. Bref, je crois, mes chers amis, mes chers collègues, qu'il est temps qu'on écoute un peu moins ceux qui nous ont conduits dans le mur et qui continuent de nous expliquer la vie tous les jours.

Les dispositions du projet de loi de finances, je suppose que vous y reviendrez tout à l'heure, nous paraissent contestables, non pas simplement parce qu'elles peuvent porter atteinte aux services publics locaux, mais parce qu'en plus nous avons l'intime conviction - et je crois que nous en faisons la démonstration - qu'elles ajouteront du problème aux comptes publics. Que dans l'immédiat, elles peuvent peut-être permettre de présenter un budget dont on comprend bien qu'il doit être, au maximum, ce qui est déjà énorme, de 5 % de déficit par rapport au PIB et évidemment, nous partageons cet objectif.

Mais le fait de s'attaquer, non pas par des économies - car on ne réduit pas le périmètre de l'action publique, on ne regarde pas la matrice de l'action publique, comment on produit de la dépense publique, si on peut augmenter la productivité, etc - mais par des prélèvements sur nos capacités d'autofinancement, pour les collectivités concernées par le fonds de précaution (que nous avons appelé fonds de spoliation entre nous) n'est pas la bonne approche.

On espère que ce prélèvement va être revu. On a quelques espérances d'après ce que j'ai entendu sur les médias, mais je n'en sais rien en réalité.

C'est une attaque directe sur la capacité d'investissement. Il y aura donc un effet récessif, comme lorsqu'on augmente le taux d'impôt sur les sociétés : à la fin, il y a moins de rentrées. C'est ce qu'on appelle la courbe descendante de Laffer. C'est le remboursement sur la fraction de TVA qui va impacter les collectivités locales et notamment les intercommunalités dans le bloc communal de façon très forte. C'est le FCTVA dont je pense qu'on a réussi à démontrer qu'il posait un problème à la fois éthique et un problème économique évident.

Et ce sont les dispositions, notamment d'augmentation de nos contributions employeurs à la CNRACL, avec une augmentation de quatre points, soit environ 1,3 milliard d'euros. De plus, ce

n'est pas une économie, c'est un prélèvement. On comprend bien le problème démographique, on le sait, on a fait des propositions en la matière. On rappellera simplement que nos contributions ont permis d'abonder à hauteur de 100 milliards depuis 50 ans d'autres régimes déficitaires avec des vases communicants, y compris vers la fonction publique hospitalière.

Nous travaillons avec le Sénat en particulier pour faire en sorte non pas de réduire l'effort, ce n'est pas ça la problématique, nous proposons de trouver des solutions qui ne soient pas à la fois récessives sur le plan économique, donc des rentrées fiscales, et régressives sur le plan environnemental et social. C'est ça notre motivation. Parce que ce n'est pas en produisant les mêmes schémas que nous redressons les finances publiques. Les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Rappelons que si nous ne représentons que 19 % du total de la dépense publique, nous représentons en tant que collectivités 70 % de l'investissement public et que nous avons un rôle contracyclique essentiel en la matière. Ce qui coûte cher, là où sont les marges d'économie, c'est dans tout ce qui entrave l'action publique et notamment l'action publique locale. Parce qu'en matière d'aménagement, d'urbanisme, de construction, nous subissons l'enchevêtrement des normes et des schémas, et tout se fait de manière descendante.

Je ne reviens pas sur les acronymes, mais à chaque fois que je les cite, on me dit qu'il ne faut pas les citer parce que personne n'y comprend rien. Le but est peut-être que personne n'y comprenne rien, c'est pour cela que cela a été fait d'ailleurs. Toutes les décisions pour faire n'importe quel équipement, on a l'impression à chaque fois de construire une usine Seveso ou de faire ExoMars.

Mais n'importe quel local aujourd'hui, dès qu'il est un peu structurant, doit être intégré, vous le savez, au SRADDET, SDAGE, SAGE, PLH, PLHI, PLUI, SCOT, PCAET, PEB, SRU et tutti quanti, comme on dit chez moi.

Cet enchevêtrement de contraintes, de normes, d'obligations, dont nous pouvons parfois être un petit peu à l'origine aussi, il faut être honnête jusqu'au bout, nous amène à subir de façon plus forte encore les injonctions contradictoires et en particulier de l'État. J'avais cité quelques exemples en propos d'ouverture, comme la commune dans le Var de Vins-sur-Caramy. Le maire m'a alerté, il me dit : "Voilà, je me suis vu refuser l'installation d'un parc photovoltaïque sur un terrain communal pour des raisons environnementales contradictoires. Et puis, dans la même semaine, j'ai reçu un courrier de l'État me demandant d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables." Ça agace, ça agace.

Dans le Haut-Rhin, la commune de Labaroche, qui est sur un projet d'installation de supérettes, le maire nous en parlait il y a trois ans, c'est toujours en cours d'instruction.

J'ai évoqué avec Catherine Vautrin le cas, mais j'en ai des centaines d'exemples comme ça, de Bourgoin-Jallieu, avec un projet de gare. D'ailleurs, vous remarquerez que désormais, nous finançons de plus en plus le ferroviaire. Avec un beau projet de notre collègue de Bourgoin-Jallieu : 300 logements. Ça fait rêver, on a tellement besoin de logements, Madame la Ministre. Des bureaux, un parking public, un parc naturel, etc. Au bout de X années de procédure, un dossier environnemental qui a dépassé les 1000 pages.

Au moment de lancer l'opération avec les promoteurs, les partenaires, la DREAL, Triangle des Bermudes de l'Action Publique Locale, demande une énième étude quatre saisons, cette fois-ci sur la qualité de l'air. Tenez-vous bien, à Bourgoin-Jallieu dans l'Isère. Pourquoi ? La DREAL a estimé que la commune de Bourgoin-Jallieu était assez près de Lyon et qu'en vertu des dispositions qui ont renforcé le caractère normatif et contradictoire des ZFE, on parle donc de la métropole de Lyon, tout projet structurant d'aménagement devait faire l'objet d'une étude d'impact sur la qualité de l'air qui, par définition, est une étude quatre saisons qui dure un an.

Le problème, c'est qu'entre-temps, il y a la hausse des taux d'intérêt réels, des incertitudes économiques à la suite de la dissolution et des deux mois de vacance politique que nous avons eus, des promoteurs qui se retirent et un projet qui doit répondre à des besoins de logement, d'activités de commerce, de stationnements, etc. Cela entache la relation de confiance entre l' élu et la population, parce qu'on est entre le marteau du citoyen et l'enclume des procédures juridico-administratives. C'est ça l'explication du malaise des maires.

Vous savez que je me suis battu pour que l'on obtienne l'autorisation d'avancer sur la réutilisation des eaux usées traitées. J'avais lancé la demande d'autorisation il y a 13 ans maintenant. On a obtenu la demande d'autorisation, il y a eu l'annonce d'un plan eau il y a un peu plus d'un an, etc. Chaque utilisation des eaux usées traitées, avec les plus belles technologies, l'Europe entière sait très bien, le monde entier sait utiliser cela, doit faire l'objet d'une autorisation. Au départ c'est annuel, on a obtenu que ce soit triannuel. Mais on nous dit à quels horaires on a le droit de prendre l'eau à la station d'épuration, c'est dans l'arrêté, les horaires de remplissage, et pour chaque utilisation des eaux usées, refaire les mêmes dossiers que l'on reproduit tout le temps.

Ce ne sont que quelques petits exemples. Chacun des élus ici a une somme d'exemples d'absurdités dans sa besace. Toutes ces réalités viennent fragiliser la cellule de base de la démocratie qu'est la commune, et elles coûtent cher. C'est cela qui dégrade les comptes publics.

Le grand Alexis de Tocqueville disait dans "De la démocratie en Amérique", il disait déjà : "Parmi toutes les libertés, celle des communes qui s'établit si difficilement est aussi la plus exposée aux invasions du pouvoir". Ce sont ces invasions-là que nous voudrions de plus en plus éviter pour sauver nos communes et pour sauver l'État.

Comment nous en sortir ? D'abord, pas avec des impôts supplémentaires. Nous appelons à une grande réflexion sur la fiscalité, une fois qu'on sera sorti du budget, cela a été rappelé tout à l'heure. Aujourd'hui, compte tenu de la réalité des ménages français, compte tenu de la réalité des entreprises françaises, rien ne serait pire que d'annoncer, de nous affamer et de nous mettre sous le nez le gâteau d'une augmentation de fiscalité à notre profit. Ce serait terrible et très destructeur de liens civiques.

Au moment de cette élaboration budgétaire, nous ne voulons pas d'accroissement de la charge fiscale sur les entreprises et sur les particuliers. Ce que nous vous proposons, en revanche, c'est un moratoire pour faire des milliards d'économies tout de suite, un moratoire sur toutes les normes nouvelles qui s'appliquent à nos collectivités, à nos mairies, à nos intercommunalités. C'est la suppression des normes qui entravent l'action locale et qui coûtent cher aux collectivités comme à l'État.

Boris Ravignon a fait un rapport qui nous inspire tous et avec lequel nous travaillons.

L'obligation de vidange annuelle des piscines, c'est ce qui a frappé les esprits, mais c'est devenu tellement inutile. On en propose d'autres, peut-être de suspendre un moratoire sur le décret tertiaire, décret tertiaire qui, rappelé hier par le Président du Sénat, uniquement pour la mise à niveau des écoles, est un coût annuel sur dix ans de plus de 4,5 milliards d'euros pour le bloc communal.

Le décret BACS, c'est le calorifugeage, la régulation des chaleurs, l'automatisation des bâtiments publics, 1 milliard 100, 1 milliard 5, nous libère la capacité d'installer des énergies renouvelables, mais nous enlève les obligations sur tel parking de mettre des panneaux photovoltaïques. C'est nous qui savons comment on peut les mettre sur les bâtiments ou pas. Nous vous faisons des propositions à la matière et nous continuerons de faire de telles propositions.

Nous vous proposons aussi de revenir sur l'échec de l'agencialisement et de la régionalisation des services de l'État. Nous travaillons avec les préfets et les sous-préfets. Nous appelons de nos vœux depuis des années à ce que l'État retrouve de l'unité déconcentrée dans les sous-préfectures de département et de redonner et de donner l'autorité aux préfets de département sur tous les services de l'État. Les 434 organismes d'État aujourd'hui, qui recrutent plus de 400 000 personnes avec plus de 80 milliards d'euros de dépenses, non seulement on secoue un train sec en eux dans lequel il y a certainement des économies à faire, mais de surcroît génère de la dépense parce que l'organe crée la fonction et l'organe administratif crée la norme supplémentaire. C'est une loi d'airain, donc c'est un double effet négatif sur notre capacité d'action, sur notre possibilité d'agir sur tout simplement les finances publiques.

Heureusement, Monsieur le Premier ministre, notre relation n'est pas que budgétaire. Il nous appartient de construire un partenariat et de travailler dans la durée, effectivement d'abord en

nous demandant de cesser de transférer des charges qui ne soient pas compensées. Ça fera faire des économies à tout le monde à la fin, mais comment on va faire pour l'entretien des digues dont on a hérité depuis quelque temps ? 15 milliards de travaux à prévoir sur le retrait du trait de côte, sur la GEMAPI.

L'obligation du service public à la petite enfance est évidemment une très belle ambition, mais comment fait-on pour créer les 200 000 berceaux si on ne recrute pas d'agents ? Suis-je un mauvais maire lorsque je crée une crèche parce que je recrute des agents pour cette crèche comme la loi m'y oblige désormais ? Évidemment, la rédaction d'un schéma est dans la loi, il y a toujours des schémas. Ou suis-je un mauvais maire lorsque je ne fais pas ces places de crèche ? Ces injonctions contradictoires, on ne peut plus les recevoir.

Ce partenariat nécessite que l'État bien-sûr tienne sa parole et qu'il y ait les compensations annoncées. Il implique bien sûr le paiement des loyers pour les casernes de gendarmerie. Bruno Retailleau nous a confirmé que ce serait le cas et on sait que c'est le cas. Quand j'avais des commerces, une fois, j'avais eu 24 heures de retard dans ma déclaration de TVA. J'ai pris 10 % de pénalité. C'était une solution que je proposais pour le règlement des loyers.

Nous avons beaucoup de travaux à mener ensemble. Le Beauvau des polices municipales a été relancé aujourd'hui, ici, depuis la porte de Versailles. Je veux vous en remercier, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre de l'Intérieur et Monsieur le ministre de la Sécurité du Quotidien. Nous avons de très bons travaux, en confiance, avec un excellent travail qui a été proposé. Nous sommes très optimistes sur la capacité, avec bon sens, d'adapter les missions possibles au choix des maires des polices municipales. Je veux saluer l'action de Bruno Retailleau et de Nicolas Daragon en la matière.

On ne peut pas faire une réunion sans parler du ZAN. Nous dénonçons dès l'adoption de la loi Climat et résilience le fait que ce serait infaisable. Une proposition de loi a été déposée à l'initiative de Jean-Baptiste Blanc et Guislain Cambier. Elle reprend beaucoup des préconisations de l'AMF. Il faut complètement changer la loi et la matrice pour lutter contre l'artificialisation des sols, sans amplifier la fracture territoriale qui se fait au détriment notamment de la ruralité. Sans bloquer les projets de développement au sein de notre belle ruralité, il faut changer le prisme et être dans une logique ascendante, inductive, partir des projets locaux et ensuite regarder comment ces projets locaux sont compatibles avec un objectif national, et pas le contraire. Il sera quand même très compliqué d'expliquer que tel projet d'État ait d'intérêt public supérieur et échappe aux règles d'artificialisation nette, mais que dans notre commune, faire venir une entreprise, créer des logements ou ouvrir une école, ce ne serait pas d'intérêt général.

Quatrième axe de travail en commun, ce qu'on appelle le statut de l' élu. Moi, je n'aime pas l'expression, mais en tout cas, c'est le nom générique, c'est l'amélioration des conditions

d'exercice du mandat. Un travail important avait été fait les mois précédents et notamment un très bon texte à l'initiative de Françoise Gatel, que je salue amicalement, Madame la Ministre, avait été adopté en début d'année au Sénat. La dissolution a mis un coup d'arrêt à cela aussi. Il est important, il est même essentiel que ce texte revienne, parce que dans un an et demi, il y a les municipales. Il faut absolument qu'on apporte des signaux positifs, parce que le mandat de maire, il est compliqué, il est difficile, mais c'est quand même le plus beau mandat du monde. Il faut qu'on puisse le dire et apporter des garanties en la matière à toute la population. Donc pour que ce texte produise ses effets avant 2026, il est important qu'il soit inscrit très rapidement à l'ordre du jour du calendrier parlementaire.

Je rappelle que nous atteignons le chiffre de 41 démissions de maires par mois. C'est deux fois plus que sur la décennie précédente, donc il y a un malaise, notamment à cause des incivilités. Je rends hommage à tous nos maires et j'apporte mon soutien à tous les maires récemment qui se sont fait agresser. Je ne vais pas être exhaustif, mais l'agression d'Hervé Guihard, le maire de Saint-Brieuc récemment, le maire de Cheillé, le maire de Sorel, le maire d'Houtkerque, enfin bref, des agressions partout. Il y a eu 50 % d'augmentation des agressions de maires. Il semblerait qu'il y ait une stagnation cette année, d'après ce que j'ai entendu. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut qu'il y ait une effectivité des poursuites. Cela, c'est absolument essentiel, comme pour toutes les victimes.

Autre défi, c'est celui de l'assurabilité des communes et des biens communaux. Alain Chrétien a produit un bon rapport avec Jean-Yves Dagès. C'est un gros travail produit à l'initiative de l'AMF, en accord avec à l'époque Bruno Le Maire. Nous attendons dans les prochaines semaines la traduction des préconisations qui sont faites pour faciliter et pour rendre possible parfois la capacité d'assurer nos communes.

Voilà quelques exemples de ce que nous pouvons construire ensemble. Nous avons tant de défis à relever, tant de belles choses à bâtir. Je pense à l'insertion des personnes porteuses de handicap. Nous avons marqué, puisqu'en février prochain, il y aura les 20 ans de la grande loi fondatrice à l'initiative de Jacques Chirac, qui est la loi de février 2005 sur l'accessibilité. C'est particulièrement important d'en parler aujourd'hui en ce jour de DuoDay.

Les témoignages à cette tribune de Lucie Carrasco et de Dominique Farrugia, il y a deux jours, étaient extrêmement puissants. Vous pouvez compter sur la volonté indéfectible des maires de France d'agir pour l'accessibilité et pour que chaque individu puisse avoir sa place dans la société. C'est une conviction. C'est plus qu'une conviction. C'est une mission que nous partageons, Monsieur le Premier ministre.

Nous avons tous nos défis à relever. Le défi écologique, évidemment. L'investissement des collectivités territoriales pour simplement respecter la trajectoire bas carbone à l'échéance 2030 est passé de 3,5 milliards au début de la décennie 2010 à 6 milliards en 2017. Nous

sommes aujourd'hui à 10 milliards d'investissements des collectivités uniquement pour adapter la réalité de notre activité et de nos bâtiments à cette exigence de décarbonation. L'Institut de l'Observatoire du Climat vient d'indiquer qu'il fallait qu'on double l'effort.

Qu'est-ce que l'on fait, Monsieur le Premier ministre ? On dépense ou on ne dépense pas pour cette dette écologique ? Ce qui est sûr, c'est que pour qu'on puisse le faire, il faut qu'on ait des capacités d'autofinancement. Il ne faut pas qu'on pioche dans nos capacités d'autofinancement.

Défis de la prospérité et de la réindustrialisation, je l'ai évoqué tout à l'heure, rapidement à travers la mise à disposition du foncier, qu'il faut absolument simplifier. Nous devons retrouver un vrai pouvoir en matière d'urbanisme. Nous n'en pouvons plus, des attaques et des atteintes au pouvoir d'urbanisme sur les communes. C'est indispensable notamment pour revitaliser la ruralité.

Défis écologiques, défis économiques et sociaux, défis numériques ô combien essentiels. Ce salon a montré toutes les initiatives que nous prenons en matière d'IA, d'optimisation des services de robotique dans nos communes, qui sont des îlots de modernité et d'innovation.

Défis démographiques, accompagnement à la petite enfance, je l'ai évoqué tout à l'heure. Défis démocratiques, car nos démocraties sont attaquées aujourd'hui de l'extérieur par des empires dictatoriaux et illibéraux, par l'islamisme radical à l'intérieur aussi. J'ai une pensée pour Boualem Sansal, qui est un ami, un immense écrivain, dont j'ai appris tout à l'heure qu'il avait été arrêté sur sa terre d'Algérie. Il faut toujours défendre les artistes. Quand on s'attaque aux artistes, c'est qu'une société va mal, ce n'est pas chez nous. Défis démocratiques doivent passer par la revitalisation civique.

Vous l'avez compris, Monsieur le Premier ministre, notre combat, notre raison d'être, comme l'on dit, c'est la liberté. L'AMF n'a jamais été aussi représentative, et la résolution l'a parfaitement exprimé tout à l'heure par André Laignel. Vous l'avez constaté, c'est une résolution d'alerte, de revendication, mais aussi une résolution de proposition très forte, qui vise à être fidèles à ce qui nous rassemble, que l'on soit de la campagne ou de la ville, que l'on soit de la montagne ou de la mer ou du centre de la France, que l'on soit riche ou pauvre, que l'on soit du centre, de gauche ou de droite.

Ce qui nous rassemble, c'est la liberté. C'est la défense et la promotion des libertés locales. C'est dans l'objet même de l'association des maires de France qui n'a jamais autant eu d'adhésion, qui n'a jamais autant eu de représentativité, qui n'a jamais autant eu de crédibilité aujourd'hui qu'au moment où je vous parle d'ici, comme en témoigne ce magnifique congrès.

Alors oui, il faut donner toute sa place à la liberté, parce que donner sa place à la liberté, c'est donner sa place à la responsabilité. Et donner sa place à la responsabilité exige que la liberté

soit une liberté de proximité, parce que nous rendons des comptes à chacun des habitants. Nous faisons partie des habitants, nous sommes des habitants, parmi les habitants, mandatés par les habitants, et nous nous faisons un point d'honneur de respecter nos mandats et de respecter le mandat que nous avons reçu. C'est pourquoi nous n'acceptons plus de voir nos pouvoirs empiétés, nos capacités d'action amputées et la liberté et la démocratie locales ainsi bafouées.

Oui, il faut libérer par la subsidiarité ascendante l'action des communes et des intercommunalités de France, mais c'est ainsi aussi que nous libérerons l'État, et c'est ce que nous vous proposons, c'est de libérer l'État des surcharges administratives qu'il impose, du détournement d'action publique qui fait qu'on n'a jamais autant eu de bureaucrates et qu'on manque de policiers, d'infirmiers et d'enseignants. Nous devons libérer les collectivités de ces normes et de ces procédures qui les empêchent de faire. Nous devons libérer les Français des charges bureaucratiques et fiscales.

Comme le disait très justement Frédéric Bastiat, immense économiste et philosophe, « ce que l'on peut faire par soi-même, il faut le faire. Ce que l'on peut faire localement, il faut le décider localement. Voilà notre projet, voilà ce que nous vous proposons ».

En 1884, la République, par une loi fondatrice, crée la modernité et l'acception actuelle de la Commune. Aujourd'hui, l'enjeu est d'espérer que nos communes pourront survivre et pourront se développer. L'enjeu, c'est de faire en sorte que les communes de France soient prospères, pour que la France soit prospère.

Mes chers amis, au nom de la liberté et afin de redresser les comptes de la France, vivent les communes de France, vive l'association des maires de France, vive la République et vive la France.